

# INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

## Classement du captage

Les captages des Vallées et de la Pommeraië au Ménil-Ciboult ont été classés **captages prioritaires de l'Orne**, en 2013 suite à la Conférence Environnementale, compte tenu **des concentrations en nitrates élevées**.

## Réseau et modalités de suivi

Depuis **septembre 2018**, le SDE a mis en place un suivi pesticides et nitrates sur le mélange des trois captages à la station. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à 0,02 µg/L autant que les techniques d'analyses le peuvent.

Les analyses sont menées à la fréquence suivante :

- **Pesticides** : prélèvement trimestriel
- **Nitrates** : prélèvement trimestriel

## Les Normes de Qualité

### ❖ Nitrates :

Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : moins de **50 mg/l**

### ❖ Pesticides :

Norme de prélèvement de l'eau brute : Concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **5 µg/l et 2 µg/l par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : Concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **0,5 µg/l et 0,1 µg/l par substance active**

## Objectifs de qualité d'eau du programme d'actions (Définis lors du COPIL départemental 16/01/2019)

❖ **Nitrates** : 90% des concentrations en Nitrates mesurées en une année, inférieures à 40 mg/l

### ❖ Pesticides :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyenne des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées aux captages d'eau, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

## FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

### AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

- ✓ AAC : 68ha et zone d'actions : 93ha
- ✓ 2 communes concernées : Ménil-Ciboult et Tinchebray-Bocage
- ✓ 90% de la surface couverte par l'activité agricole

### AGRICULTURE

- ✓ 8 exploitations concernées par l'AAC, dont 5 principalement – 2 sièges d'exploitation + annexes
- ✓ Principalement en contexte d'élevage + grande cultures

### CONTACT - Animateur

- ✓ Anne PICARD (SDE61)
- ✓ 02 33 29 96 96
- ✓ picard.anne@orne.fr

### CARTE DE L'AIRE D'ALIMENTATION – Zone d'actions

Zone d'actions du captage prioritaire de Ménil-Ciboult 1 - Tinchebray 1 (Sources Les Vallées - La Pommeraië)

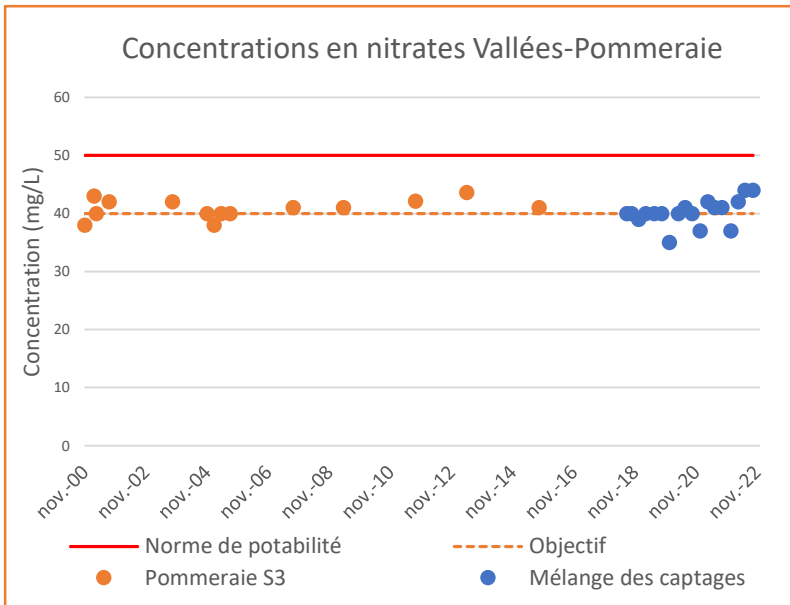


## L'ESA-métolachlore

- ✓ Molécule de dégradation du S-métolachlore, herbicide maïs contenu entre autre dans le Camix, le Mercantor Gold,...
- ✓ L'ANSES a déclassé ce métabolite depuis septembre 2022, il est considéré comme non pertinent. La limite réglementaire de qualité correspond actuellement à une valeur de vigilance de 0,9 µg/l.

# INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

## Suivi Nitrates



L'évolution des concentrations en nitrates au captage montre :

- Des concentrations toujours inférieures à la norme de potabilité depuis 2007.
- Une concentration constante au niveau du captage C3 ou le mélange des captages depuis 2018 autour de 40 mg/L.

**Norme de potabilité [Nitrates] : < 50 mg/l**

**Objectif : 90 %  
Indicateur 2022 :  
25% des valeurs mesurées inférieures à 40 mg/l**

## Suivi Pesticides

### Indicateurs 2022 :

**Objectif réglementaire : < 0,08 µg/l**

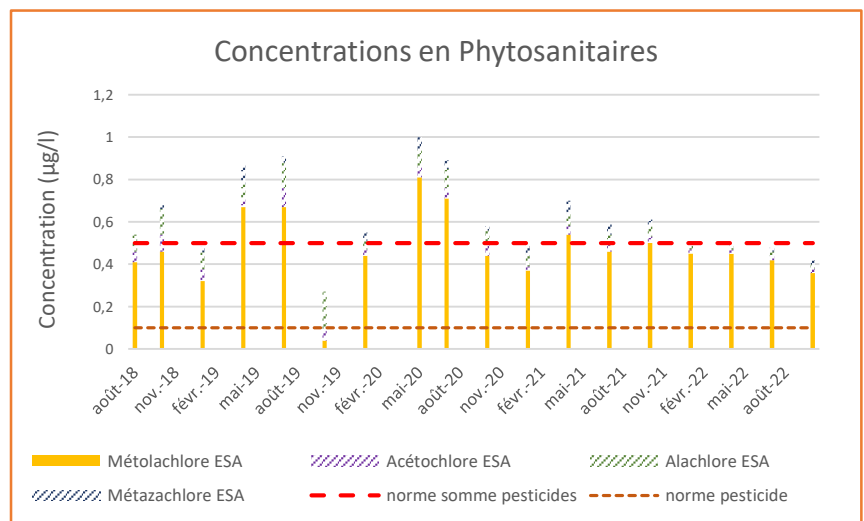
Moyenne par pesticides détectés

- sans métabolite ESA OXA : 0 µg/l
- avec métabolites ESA OXA : 0,16 µg/l

**Objectif réglementaire : < 0,4 µg/l**

Moyenne somme des pesticides

- sans métabolite ESA OXA : 0 µg/l
- avec métabolites ESA OXA : 0,47 µg/l



Depuis le début du suivi par le SDE, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- L'absence de molécules pesticides autres que les métabolites ESA/OXA (métabolites ESA/OXA)
- Les métabolites de 4 matières actives herbicides sont trouvés : le métolachlore ESA, le métazachlore ESA, l'acétochlore ESA (interdit), et alachlore ESA (interdit). La matière active préoccupante est donc le **S-métolachlore**, puisque son métabolite dépasse systématiquement le seuil de 0,1 µg/L (norme de qualité de référence jusqu'en septembre 2022). Le seuil réglementaire est désormais de 0,9 µg/l, aucune valeur ne dépasse cette nouvelle norme.
- Un dépassement de la norme « somme des pesticides - 0,5 µg/l » sur 2/3 des prélèvements réalisés.



AAC Les Vallées-La  
Pommeraië

# INF'EAU Captage SDE n°6 - Qualité d'eau 2022

Pour plus d'informations, contactez le **Syndicat Départemental de l'Eau 61** :

Anne Picard

02 33 29 96 96

[picard.anne@orne.fr](mailto:picard.anne@orne.fr)

